

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] Projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Saumeray

Date : Thu, 12 Oct 2023 06:43:34 +0200

De : > eric.le.bras2956 (par Internet)

Répondre à : eric.le.bras2956

Pour : ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr

A l'attention de Monsieur Laurent Cadet commissaire enquêteur,

Monsieur vous trouverez ci-joint ma contribution à l'enquête publique concernant le projet photovoltaïque de Saumeray.

Vou en souhaitant bonne réception,

Eric Le Bras

3, rue de la Libération

28120 Meslay-le-Grenet

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je me permets de vous solliciter afin d'exposer mes réflexions concernant le projet de centrale photovoltaïque de Saumeray au lieu-dit les « Les Patures », Le moulin de l'aulne », et « Les Rolands »

Il est pour moi important d'accélérer la transition énergétique dans un contexte de réchauffement climatique qui s'affirme et se concrétise de plus en plus.

Mais il me semble que celle-ci mérite réflexion et recul afin de prendre les bonnes initiatives.

Il ne faut pas que des décisions prises à la va vite et dans l'urgence de la situation ne viennent impacter des milieux naturels ou renaturés. Comme c'est le cas de la zone concernée par le projet, qui est ancienne zone d'exploitation de granulats.

Ces milieux sont des alliés importants dans la lutte contre le changement climatique. Ils assurent des services écosystémiques qui rendent possible la vie sur terre. A savoir, purifier l'eau, réguler les températures excessives et capter le CO₂, etc...

Pour en revenir au secteur concerné, il est aussi un milieu d'une grande importance pour l'avifaune du département, c'est pour une de ces raisons qu'il est classé en ZNIEFF.

L'Eure-et Loir souffre d'un déficit important de ce type d'écosystème, l'agriculture intensive étant omniprésente dans tout le département.

Ce projet va affecter de manière irréversible sa richesse floristique et faunistique. Il est primordial que dans le cadre de la transition énergétique la priorité soit donnée pour de telles infrastructures aux zones artificialisées et imperméabilisées qui sont loin d'être saturées par ce type d'installation.

La loi climat et résilience du 22 août 2021 a d'ailleurs fixé comme objectif de tendre vers la zéro artificialisation nette.

Je pense que dans ce contexte le projet de Saumeray n'est pas du tout en adéquation avec les objectifs définis par cette loi.